Image not found or type unknown

licenciement faute grave

Par **Titine27**, le **28/06/2023** à **17:17**

Bonjour,

J'ai besoin de conseil, lundi 26/06 mon grand chef est venu à mon travail à la l'heure ou je devais partir pour me remettre en main propre "une convocation à un entretien préalable en vue d'un licenciement pour faute grave avec mise à pied à titre conservatoire". sans me donner le motif. Je suis donc mise à pied jusqu'au 6 juillet, date de mon entretien préalable.

ma question est la suivante, je vis seule avec trois enfants à charge, **puis-je trouver un autre emploi dés maintenant afin d'avoir du salaire, ou dois-je attendre la notification de mon licenciement?** car je vais déja avoir 8 jours en moins sans salaire et si la notification arrive que dans 1 mois, cela va m'être trés difficile de payer mon loyer et subvenir aux besoins de mes enfants.

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Prana67**, le **29/06/2023** à **09:05**

Bonjour,

Oui vous pouvez travailler ailleurs si vous n'avez pas de clause d'exclusivité dans votre contrat.

Vous devez aussi respecter les limites fixées par le code du travail. Si vous êtes à temps complet 35h vous ne pouvez pas faire plus de 13h ailleurs pour respecter les 48h max par semaine.

Prévenez également chaque employeur que vous en avez un autre.

Par **Titine27**, le **29/06/2023** à **09:37**

Merci Prana67 pour votre réponse.

Bonne journée

Par **miyako**, le **29/06/2023** à **23:20**

Bonsoir,

J'irai même plus loin,pendant une Mise A pied Conservatoire ,vous ne cumulez pas d'heures de travail ,donc rien ne vous empêche d'avoir un job de remplacement ailleurs. et vous n'etes pas obligé d'en informer votre employeur ,pas plus que de vous présentez à l'entretien préalable .Vous pouvez donc travailler 35 heures ailleurs .IL y a des tas de job en cette saison .

https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/un-salarie-est-il-vra

Cordialement

Par **janus2fr**, le **30/06/2023** à **07:18**

[quote]
puis-je trouver un autre emploi dés maintenant afin d'avoir du salaire, ou dois-je attendre la notification de mon licenciement?

[/quote]
Bonjour,

Le problème qui peut se poser, c'est si finalement l'employeur décide de ne pas vous licencier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés